



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Commune de Sainte-Tulle

LOTISSEMENT COMMUNAL « LES LUCIOLES II »

COMMERCIALISATION DE 6 LOTS

DOSSIER DE CANDIDATURE

A déposer en mairie à partir du lundi 16 Octobre 2017 et au plus tard avant le lundi 13 Novembre 2017 à 12h00

Contacts : Service urbanisme ou service foncier du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Courriel : urbafonc@mairie-saintetulle.fr Téléphone : 04.92.78.20.06

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

1. Généralités

La municipalité a souhaité que la commercialisation du lotissement communal « Les Lucioles II » soit faite de façon transparente. Ce lotissement a été constitué conformément au permis d'aménager PA n°004 197 17 00001, accordé par arrêté municipal n°2017/382 du 20 Juin 2017. Ce permis d'aménager est consultable en mairie auprès du service urbanisme.

Le présent dossier fixe les modalités de commercialisation et d'attribution des 6 lots du lotissement.

Acheter un lot dans le lotissement communal Les Lucioles II implique, comme pour les lotissements privés de respecter les règles préétablies et s'imposeront aux acquéreurs de lots et aux futures constructions.

Avant tout achat, il convient de vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite et qui sont notamment établies par le règlement du lotissement (pièce PA 10 du permis d'aménager susmentionné).

La vente des lots est réservée exclusivement aux personnes physiques et primo-accédantes (n'ayant jamais été propriétaire de son logement ou ne plus l'être depuis plus de deux ans) pour la construction d'une maison individuelle. Les sociétés ou les structures collectives qui répondent à des objectifs d'investissement ou de promotion immobilière, ne peuvent candidater.

2. Prix de vente des terrains

Le prix des lots comprend :

- Le terrain viabilisé et ses équipements (hors frais de raccordements aux réseaux et taxes (type PFAC, compteur AEP, Enedis, etc.)),
- Le bornage du terrain par un géomètre.

Le prix estimatif des lots a été fixé au regard de l'estimation du service des domaines selon le tableau ci-dessous. Le prix définitif sera arrêté par délibération du Conseil Municipal :

Numéro du lot	Surface du terrain	Prix au m ² net acheteur*	Montant estimatif net acheteur**	Surface de plancher autorisée
1	400 m ²	205 €	82 000,00 €	170 m ²
2	400 m ²	205 €	82 000,00 €	170 m ²
3	400 m ²	205 €	82 000,00 €	170 m ²
4	400 m ²	205 €	82 000,00 €	170 m ²
5	428 m ²	175 €	74 900,00 €	170 m ²
6	427 m ²	175 €	74 725,00 €	170 m ²

3. Modalités d'attribution des lots

Afin de traiter l'ensemble des candidatures de manière équitable, la commune a décidé d'attribuer les lots sur le principe d'un tirage au sort de l'ensemble des dossiers réputés recevables. La date du tirage au sort sera communiquée ultérieurement à l'ensemble des candidats et sera ouverte à ceux-ci.

Chaque dossier de candidature recevable se verra attribué un numéro. Lors du tirage au sort, les six numéros tirés en premier pourront choisir un lot dans l'ordre de leur tirage, les autres seront placés sur une liste d'attente, dans l'ordre de leur tirage. En cas de désistement d'un des candidats tirés dans les six premiers, il sera substitué par le premier dans la liste d'attente. Cette opération pourra être répétée autant de fois qu'il y a de désistements.

Si à l'issue de la période de dépôt des candidatures, le nombre de dossiers recevables est inférieur ou égal à 6 dossiers, le tirage au sort sera effectué de la même manière qu'indiqué précédemment.

* Hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur

** Le montant définitif sera fixé après bornage du terrain en appliquant la surface réelle du lot au prix net acheteur fixé par délibération

4. Projet Composition des lots



CABINET PETITJEAN - 04150 VAILLY
 Géomètres-experts Foncier DPLG
 Bureau d'Expert agréé DPLG
 T. 04 92 78 45 35 - F. 04 92 78 45 74
 Le 05/01/2009 - N°d : 17175

Fichier: 17175_000000_01_000000.dwg

DOSSIER DE CANDIDATURE

Civilité

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse actuelle :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Veuf/veuve Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e)

Date et lieu du mariage / pacs / divorce :

Nom du conjoint(e) / concubin(e) / ex-conjoint(e)

Composition de la famille – a remplir le cas échéant

Personne 1 :

NOM.....

Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Personne 2 :

NOM.....

Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Personne 3 :

NOM.....

Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Primo – accédant :

Atteste n'avoir jamais été propriétaire de son logement,

Atteste ne pas être propriétaire de sa résidence principale depuis plus de deux ans,

Option sur les lots :

Ordre de préférence	Numéro du lot
Choix n°1	
Choix n°2	
Choix n°3	
Choix n°4	
Choix n°5	
Choix n°6	

Lots non souhaités.....

Pièces justificatives à fournir

- Le présent dossier de candidature dûment complété et signé,
- Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, etc.),
- Photocopie du livret de famille le cas échéant,
- Attestation bancaire, indiquant que vous avez entrepris des démarches pour l'obtention d'un prêt immobilier (le cas échéant),
- Attestation sur l'honneur que vous disposez des fonds pour un achat sans recours à un prêt immobilier (le cas échéant),
- Justificatif de domicile.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas traité. La ville se réserve le droit de demander à tout candidat toute pièce complémentaire, qu'il devra fournir dans un délai de sept (7) jours à compter de la demande.

Fait à,

Le,

Signature(s)

Les candidats remplissent ce questionnaire, et attestent sur l'honneur par leur signature de l'exactitude des éléments renseignés.

Toute tentative de fraude entraînera d'office l'annulation du dossier.

Seules les personnes souhaitant construire leur habitation principale sur le lotissement sont admises à déposer leur candidature.

En cas de difficultés pour remplir le questionnaire, ou pour toutes informations, veuillez contacter le service urbanisme de la ville au 04.92.78.20.06